

**DESCRIPTIF RÉSUMÉ :  
PROJET MAGADI SODA PURE ASH – KENYA**

**1. Opération relevant du secteur privé**

**2. Le projet**

Le projet prévoit d'une part la construction d'une usine d'une capacité annuelle de 365 000 tonnes qui produira de la soude anhydre de grande pureté et d'autre part la modernisation des dragues et des infrastructures de transport et de manutention déjà en place. Son coût est estimé à 97 millions d'USD ; la BEI apporterait sa contribution en cofinancement avec la SFI et la FMO.

**3. Proposition de financement**

<u>Emprunteur et promoteur</u> :	Magadi Soda Company Limited ("MSC")
<u>Montant</u> :	27 millions d'USD au maximum, dont 11 millions d'USD sur ressources propres, et la contre-valeur de 16 millions d'USD sur les ressources de la Facilité d'investissement.
<u>Durée</u> :	10 ans.
<u>Modalités et conditions</u> :	<ol style="list-style-type: none"><li>1) Prêt ordinaire de 11 millions d'USD sur ressources propres, assorti du taux d'intérêt standard de la BEI pour les prêts hors de l'UE en vigueur à la date de signature du contrat ou à la date de décaissement.</li><li>2) Prêt ordinaire de 14 millions d'USD au maximum, ou la contre-valeur en euros, sur les ressources de la Facilité d'investissement, assorti du taux d'intérêt standard de la BEI pour les prêts hors de l'UE en vigueur à la date de signature ou de décaissement et majoré d'une marge appropriée.</li><li>3) Prêt subordonné de 2 millions d'USD au maximum, ou la contre-valeur en euros, sur les ressources de la Facilité d'investissement (FI).</li></ol>
<u>Sûreté</u> :	<ol style="list-style-type: none"><li>1) Garantie de la FMO (notée AAA).</li><li>2) + 3) Actifs du projet et biens existants de l'emprunteur.</li></ol>
<u>Plan de financement</u> :	Les fonds propres couvriront 43 % du coût total du projet ; la BEI apporterait un financement de 28 % aux côtés de la SFI (27 %) et de la FMO (2 %).
<u>Conditions particulières</u> :	Décaissement obligatoire des prêts subordonnés. Les trois derniers millions de dollars du prêt ordinaire sur les ressources de la Facilité d'investissement seront décaissés après utilisation de tous les autres prêts à long terme de premier rang et subordonnés.
<u>Avis du Comité de la Facilité d'investissement</u> :	Lors de sa réunion du 6 novembre 2003, le Comité a émis un AVIS FAVORABLE.

**4. Identification de la valeur ajoutée**

- Magadi Soda Company Ltd. appartient au groupe britannique Brunner Mond Group Ltd., deuxième producteur européen de soude anhydre ; MSC exploite depuis 1915 un gisement de trona – des cristaux de soude anhydre brute (carbonate de sodium) qui se trouvent à l'état naturel dans le lac Magadi, à 120 km au sud-ouest de Nairobi – et en tire de la soude anhydre raffinée qu'elle exporte principalement vers des pays asiatiques ; c'est pour le Kenya la première source de recettes en devises fournies par l'industrie.

- Au travers du financement proposé, la Banque soutient le développement du secteur privé dans les pays ACP, conformément à l'objectif premier de son mandat au titre de l'Accord de Cotonou. Le projet est dans le droit fil des objectifs du gouvernement kenyan, soucieux d'améliorer la balance des paiements du pays, de soutenir l'emploi et de réduire la pauvreté. Il a de ce fait le total soutien du gouvernement.
- La Banque accorde un financement sur 10 ans assorti d'une période de différé pour la durée des travaux, financement auquel le promoteur ne pourrait accéder sur le marché financier local ou international. Le long différé du prêt subordonné permettra de surmonter les difficultés de trésorerie pendant les premières années, les plus risquées, qui suivront la mise en service de l'usine.

## **5. Aspects importants**

### Incidences sur l'environnement

Le projet se situe dans l'enceinte du site existant. Les résidus à forte teneur en NaF sont reversés et stockés dans les zones d'extraction du lac. Les émissions de SO<sub>2</sub> des générateurs électriques sont réduites au minimum par épuration des effluents gazeux à l'aide de la liqueur de soude, que l'on trouve à l'état naturel. La technologie de la nouvelle usine réduira les émissions de poussière, et la cogénération électrique contribuera à maintenir les émissions de CO<sub>2</sub> dans des limites acceptables. Les zones du lac Magadi qui servent de refuge aux oiseaux aquatiques seront préservées.

En 2000, MSC a chargé un consultant indépendant de réaliser une étude sur l'impact environnemental (EIE) du projet, en collaboration avec les parties prenantes locales. Les autorités kényanes ont confirmé en 2003 que le projet n'aura pas de répercussions défavorables significatives sur l'environnement. Un plan d'action environnemental a été défini et les bailleurs de fonds suivront sa mise en œuvre. L'entreprise a pris des mesures concrètes pour éviter la propagation de l'infection par le VIH pendant les travaux de construction de la nouvelle usine, telles que l'éloignement du campement des ouvriers de manière à limiter les contacts avec la population locale.

Le projet n'a par conséquent pas d'incidence majeure sur l'environnement, selon l'avis indépendant validé par les autorités kényanes, et il est tout à fait conforme au principe de la Banque consistant à privilégier la viabilité environnementale et à minimiser les effets néfastes sur l'environnement. Le trona du lac Magadi est renouvelé en permanence par les afflux d'eau souterrains et l'on peut considérer que les activités du promoteur sont un modèle d'exploitation raisonnée du sous-sol.

### Passation des marchés

À la suite d'une consultation internationale, le promoteur a choisi une société d'ingénierie et de travaux publics de réputation internationale pour assurer la construction de la nouvelle usine sur la base d'un contrat clés en mains. Plusieurs éléments essentiels du matériel qui doivent être acquis par le contractant seront fabriqués par les plus grands fournisseurs internationaux. Le reste sera en grande partie acquis à l'issue d'une consultation internationale précédée d'une étape de préqualification. La sélection des fournisseurs d'équipements qui devront être achetés directement par MSC fera l'objet d'une consultation internationale ou nationale. Ces procédures reflètent le fait que certains procédés de fabrication sont protégés par des droits exclusifs, ainsi que la nature très particulière du matériel et le nombre limité de fournisseurs potentiels. Elles semblent appropriées et servir au mieux les intérêts du projet.

## **6. Relations antérieures**

Le financement proposé serait la première opération de la Banque avec MSC et sa première opération de financement au Kenya dans le cadre de l'Accord de Cotonou.

-----